

Actualités

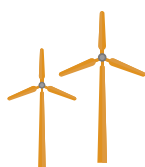
Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat, une **enquête publique est prévue du lundi 16 septembre au vendredi 18 octobre 2019.**



Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire-enquêteur.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en dernière page de ce bulletin.

Caractéristiques du projet



4 éoliennes

3.6 MW par éolienne soit
14.4 MW de puissance totale



42 GWh/an

production d'électricité

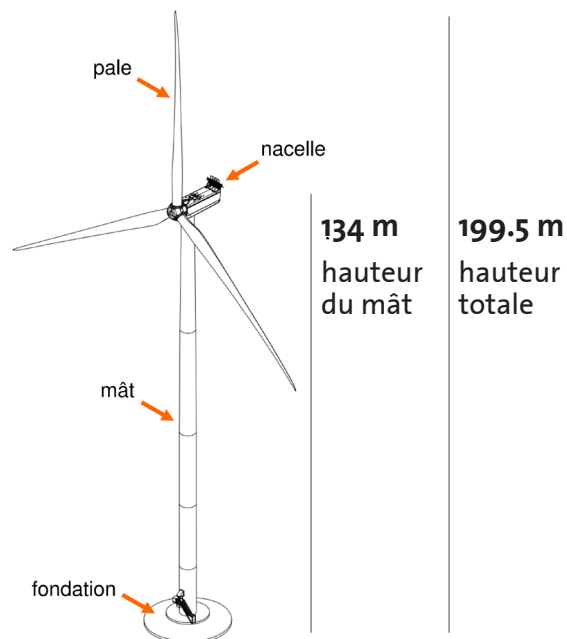


11 895 m²

voies d'accès renforcées et/ou créées

6 274 m²

aires de montage permanentes



Le projet

La commune de Varzay a été identifiée comme zone favorable à l'éolien lors de l'élaboration du SRCAE Poitou Charentes. Bien que ce document ait été annulé en 2017, il n'en reste pas moins un site présentant les avantages et qualités adéquates pour le développement d'un projet :

- Potentiel éolien suffisant
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires
- En dehors des zones de protection des espaces naturels
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères

La démarche de conception du projet a débuté en 2016 via une analyse multicritère étoffée, qui a permis d'orienter le projet vers une implantation :

- De moindre impact écologique,
- La mieux intégrée à son environnement d'un point de vue paysager,
- De moindre incidence acoustique pour le voisinage.

L'utilisation d'éolienne de zoom en bout de pale permet un accroissement du nombre d'heure en fonctionnement, une diminution de la variabilité de l'énergie électrique fournie et une augmentation de la gamme de vent exploitable. Pour une même puissance nous installons donc aujourd'hui moins d'éoliennes.

L'intégration paysagère du projet

Le volet paysager a été réalisé par le bureau d'étude ENCIS Environnement. Il se présente en 2 dossiers :

Tome 4.3 : Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact comprenant différents éléments dont la méthodologie, l'état initial, les raisons du choix et de la variante du projet et l'évaluation des impacts.

Les principaux enjeux patrimoniaux du secteur sont relativement éloignés (à plus de 10km). Ce secteur permet une implantation à bonne distance des paysages emblématiques de la vallée de la Charente et des rives

de l'estuaire de la Gironde ainsi que du patrimoine des villes de Saintes, de Royan et de Pons.

Les éoliennes seront en partie visibles en fonction de la végétation. Une campagne de plantation d'écrans végétaux avec arbres de hauts jets est prévue pour diminuer cet impact.

Carnet de photomontage – annexe du volet paysage et patrimoine comprenant 42 photomontages classés par aires d'études (éloignée, rapprochée et immédiate).



L'étude acoustique

Le volet acoustique a été réalisé par le bureau d'études ECHO Acoustique, elle est reprise dans le **tome 4.2 Volet acoustique**.

Une campagne de mesure de bruit a été réalisée en janvier et février 2017 en vue de caractériser les niveaux sonores résiduels.

Au regard des résultats de mesure, des méthodes de calcul et des hypothèses retenues, les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Pour l'ensemble des classes homogènes, le fonctionnement du parc éolien présente un risque de dépassement des seuils réglementaires. Un plan d'optimisation de fonctionnement sera mis en place en vue de réduire les émissions sonores.
- Les futurs niveaux sonores calculés en limite de périmètre de mesure du bruit sont conformes aux seuils réglementaires admissibles.

Cela justifie la mise en œuvre de mesures de bridage des quatre éoliennes du projet, suivant des modalités adaptées à la phénologie de l'activité du Milan et du risque de collision.

En phase de chantier, le seul impact potentiel anticipé concerne les oiseaux nicheurs, lors de la phase travaux. Ces derniers pourraient conduire à la destruction d'individus ou au dérangement de nichées. Afin d'éviter et de réduire les impacts envisagés, des mesures d'insertion environnementales seront mises en œuvre par le porteur de projet.

Dans ces conditions, le projet de parc éolien de Varzay présente un risque environnemental résiduel faible et maîtrisé, dont on doit constater que les effets négatifs sont « évités ou suffisamment réduits » suivant les termes de l'article R-122.3 du Code de l'environnement.

Les études environnementales

Les études ont été menées par le bureau d'étude Calidris. Le **tome 4.4 - Dossier Volet milieux naturels** regroupe l'étude spécifique concernant les habitats, la faune et la flore ; l'étude zone humide et le volet Natura 2000.

Les inventaires réalisés dans le cadre de cette étude ont pris en compte le cycle écologique de la faune (oiseaux, chiroptères) et de la flore. Ils ont montré que les enjeux et les impacts sont variés en fonction des groupes considérés.

Les impacts du projet sur la faune et la flore sont globalement faibles, limités dans le temps et maîtrisables par la mise en œuvre de mesures simples, dont l'efficacité est aujourd'hui reconnue. Cet état de fait est dû à l'important effort d'adaptation du projet aux enjeux environnementaux.

En effet, en période d'exploitation, le seul impact significatif est lié aux risques de collision pour le Milan noir.

La démarche Eviter - Réduire - Compenser

Le choix du scénario final d'implantation des éoliennes se fait en fonction de l'évitement et de la réduction possible des impacts du projet. En effet le meilleur compromis environnemental, paysager, humain et économique est recherché.


Des mesures d'évitement, d'accompagnement et de suivi ont été planifiées :

- **Evitement des zones boisées, éloignement des lisières ou zone de mare**
Les 4 éoliennes se situent exclusivement en parcelles agricoles à plus de 50m des haies et lisières.
- **Perception sonore des éoliennes**
Lorsque l'ambiance sonore environnante est la plus calme (la nuit le plus souvent), la vitesse de rotation du rotor sera réduite (mode de fonctionnement bridé appliqué aux éoliennes), afin de minimiser la perception sonore. Après la mise en service du parc éolien, une mesure de contrôle sera réalisée pour vérifier sa conformité et, si nécessaire, corriger le mode de fonctionnement des éoliennes.

Retombées économiques


Un parc éolien génère des revenus de plusieurs types, notamment fiscaux, fonciers et d'activités économiques.


Retombées fiscales


 Impact positif sur le territoire (développement économique local)

- 144 000€/an retombées fiscales globale
- 28 800€/an pour la commune
- 72 000€/an pour l'EPCI via l'IFER

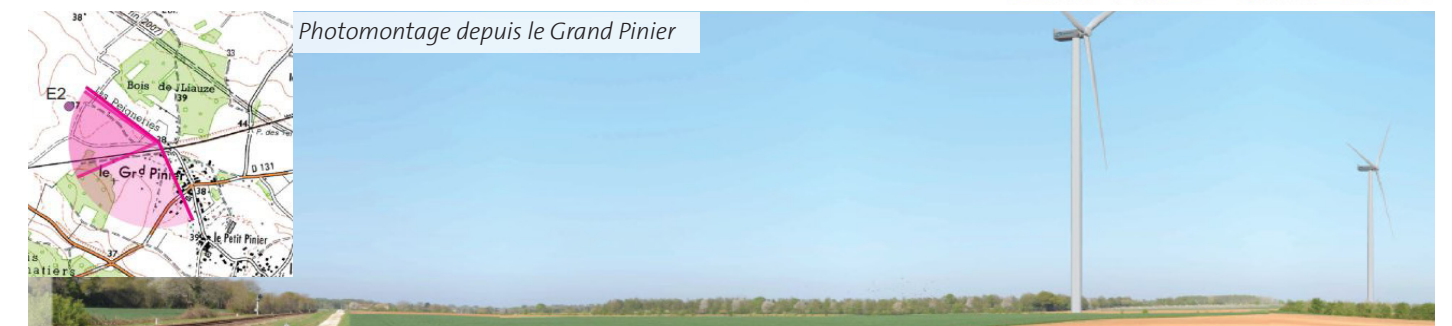
Création d'emploi

 Emplois locaux

 + de 130 intervenants, dont un grand nombre d'ouvrier qualifiés et de spécialistes

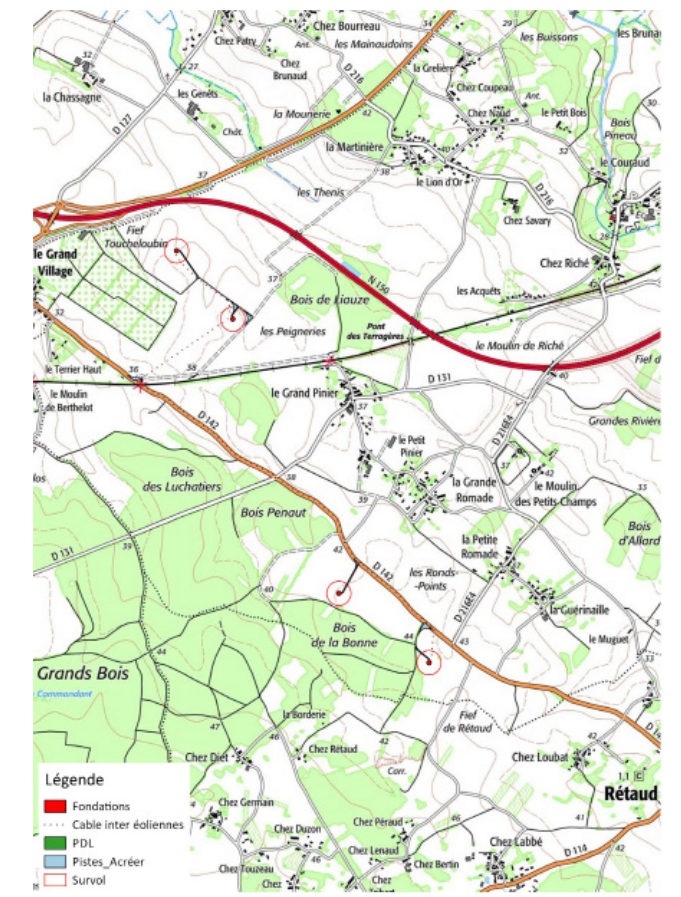
 22 000 heures de travail, dont 2 000 en sous-traitance

Exemple donné pour le parc éolien des Vents de Nord Sarthe développé par ABO Wind et construit en 2017-2018 (cinq éoliennes d'une puissance unitaire de 2MW, un peu moins de 150 mètres en bout de pale, 362 tonnes chacune).



- **Réception de la télévision**
En cas de perturbation suite à la construction des éoliennes, un antenniste sera missionné pour résoudre les situations au cas par cas.
- **Vue sur les éoliennes**
Pour les riverains concernés et souhaitant bénéficier de la plantation d'une haie bocagère pour filtrer la vue, une enveloppe de 30 000 € sera réservée à cet usage.
- **Protection du Milan noir**
Une mesure de bridage concernant les 4 éoliennes sera mise en œuvre lors de la réalisation des travaux agricoles (fenaison, moisson, labour) susceptibles d'attirer le Milan noir. Adaptation du calendrier des travaux aux sensibilités environnementales du site.
- **Suivis environnementaux**
Conformément au protocole national, la biodiversité sera suivie dès la mise en service du parc éolien, puis tous les 10 ans.

Carte d'implantation du projet



Enquête publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur l'intérêt général du projet qui consiste à créer un parc éolien constitué de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Varzay.

Conformément au Code de l'Environnement :

« L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Déroulement de l'enquête

Dates : du **16 septembre au 18 octobre 2019**

Commissaire enquêteur : M. Christian LAVALETTE

Permanences du commissaire enquêteur en mairie de Varzay :

- lundi 16 septembre 2019 de 14h à 17h,
- mardi 24 septembre 2019 de 14h à 17h,
- mercredi 2 octobre 2019 de 14h à 17h,
- vendredi 11 octobre 2019 de 9h à 12h,
- mercredi 16 octobre 2019 de 14h à 17h,
- vendredi 18 octobre 2019 de 9h à 12h.

Observations sur le dossier

Pendant l'enquête publique, le dossier est consultable :

- en mairie de Varzay (version papier), aux heures d'ouverture de la mairie,

ABO Wind en France



4 Agences



158 éoliennes



306 MW installés

Page internet

Le projet éolien de Varzay dispose d'une page internet. Elle est régulièrement mise à jour et vous permet de prendre connaissance des dernières avancées du projet. Elle vous permet également de nous poser vos questions à tout moment via le formulaire « Foire à questions ».

La page internet du projet est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/varzay.html>

Vos contacts ABO Wind

Responsable de projet :

Tiphaine Pennarun

☎ Tél. : 02 51 72 63 78

✉ tiphaine.pennarun@abo-wind.fr

Responsable de la communication :

Cristina Robin

☎ Tél. : 05 34 31 13 43

✉ cristina.robin@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

ABO
WIND
Tournés vers le futur